



---

## **Rapport de gestion**

---

**Trimestres et semestres terminés les  
30 juin 2010 et 2009**

---

## RAPPORT DE GESTION

*Groupe Aeroplan Inc. a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Groupe Aeroplan a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.*

*Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales en propriété exclusive directe et indirecte, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société »).*

*Le présent rapport de gestion est établi en date du 11 août 2010 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires de Groupe Aeroplan pour le semestre terminé le 30 juin 2010 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 et des notes y afférentes, du rapport de gestion annuel de Groupe Aeroplan (le « rapport de gestion de 2009 »), ainsi que de la notice annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan datées respectivement du 22 mars et du 15 mars 2010.*

*Les résultats et les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).*

### AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

*Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter » et d'autres termes semblables, parfois employés au futur ou au conditionnel, et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.*

*De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres les risques liés à l'entreprise et au secteur d'activité, les problèmes de liquidité d'Air Canada, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et clients, les conflits d'intérêts, les perturbations affectant Air Canada ou le secteur du voyage, des changements dans l'industrie du transport aérien et une hausse des frais aériens, un ralentissement de l'économie ou du marché de détail, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la concurrence, l'intégration de Carlson Marketing, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'omission de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les lois sur la protection des renseignements personnels des consommateurs, les modifications apportées aux programmes de fidélisation, le caractère saisonnier des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les questions de réglementation, les litiges, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre du régime de retraite, les pannes technologiques et l'incapacité d'utiliser les logiciels de tiers, l'omission de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et des devises, les restrictions et engagements relatifs au niveau d'endettement stipulés dans les emprunts actuels et futurs, la dilution pour les actionnaires, l'incertitude relative aux paiements des dividendes, le risque de refinancement de la dette, la gestion de la croissance, les notes de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes de Groupe Aeroplan au 11 août 2010 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Groupe Aeroplan n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.*

**Rubriques du rapport de gestion :**

GLOSSAIRE.....	3
APERÇU.....	5
STRATÉGIE.....	6
INDICATEURS DE RENDEMENT.....	6
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS.....	8
ACQUISITION DE CARLSON MARKETING.....	8
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS.....	11
POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE.....	11
SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES.....	12
INFORMATIONS SECTORIELLES.....	13
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE ...	17
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2010 ET 2009.....	17
COMPARAISON DES SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2010 ET 2009.....	21
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	26
STRATÉGIE DE FINANCEMENT.....	27
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....	27
GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	31
OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA.....	33
CPSC.....	35
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	35
DIVIDENDES.....	36
CAPITAL-ACTIONS.....	36
RÉSULTAT PAR ACTION.....	36
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN.....	37
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES.....	37
MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR.....	37
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	42
PERSPECTIVES.....	43
RISQUES ET INCERTITUDES.....	43
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	44

## GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » ou « **Aéroplan Canada** » : Aéroplan Canada Inc.

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan Canada en vertu du programme Aéroplan.

« **Milles Air Canada** » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de promotion liés au programme de fidélisation, y compris les unités de fidélisation GA.

« **Programme Aéroplan** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Aéroplan Canada, qui en est le propriétaire.

« **Coût moyen des primes par UFGA** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'UFGA échangées contre des primes pour cette période.

« **Désistement** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation GA vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. Selon l'hypothèse la plus probable actuelle de la direction, le pourcentage de désistements estimatif pondéré consolidé moyen s'établit à environ 20 % (17 % en 2008). Les désistements sont constatés à titre de produits sur la durée estimative d'une unité de fidélisation GA, qui est actuellement de 30 mois pour le programme Aéroplan, soit le délai moyen entre la vente d'un mille et son échange contre des primes. La durée estimative des points émis en vertu du programme Nectar est actuellement de 15 mois.

« **UFGA ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation GA valides émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées.

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles valides émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés.

« **Carlson Marketing** » : division de Groupe Aeroplan qui exploite les activités de Carlson Marketing.

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation GA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par UFGA pour la période.

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange.

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables.

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation GA vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle).

« **GA** » : Groupe Aeroplan.

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada.

« **Unités de fidélisation GA** » ou « **UFGA** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par chacune des entités.

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA ainsi que des services rendus ou à rendre.

« **Facturation brute au titre des UFGA** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA.

« **Groupe Aeroplan Europe** » : division de Groupe Aeroplan qui réunit les activités liées à Nectar, à Air Miles Middle East, à I&C et à Nectar Italia.

« **LMG** » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles.

« **Milles** » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada.

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **Programme Nectar** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe au Royaume-Uni.

« **Nectar Italia** » ou « **Programme Nectar Italia** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe en Italie.

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar.

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia.

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête de Groupe Aeroplan et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés.

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation GA.

« **Total des milles** » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides), émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan.

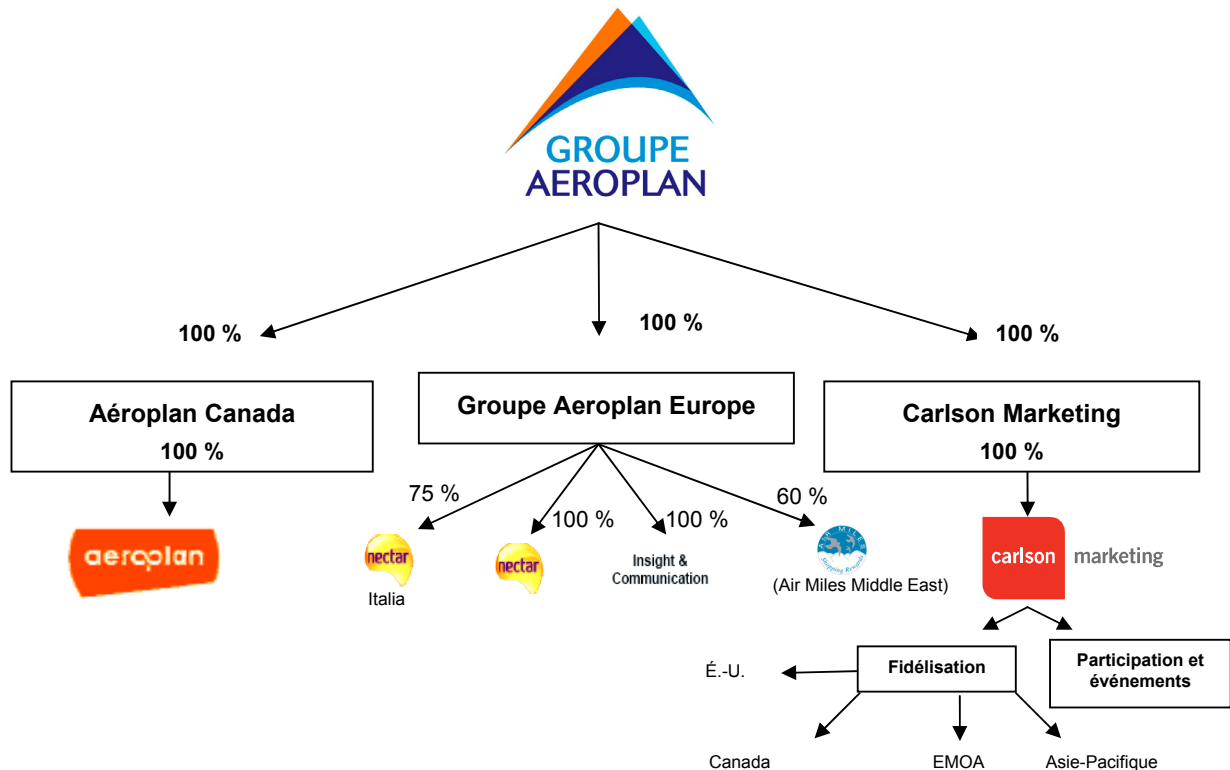
## APERÇU

Groupe Aeroplan, chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation, compte actuellement trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation par excellence au Canada, tandis que Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, principal programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, ainsi que Air Miles Middle East dans la région du golfe Persique, par l'entremise de sa participation de 60 % dans Rewards Management Middle East FZ LLC (« RMMEL »). Groupe Aeroplan Europe exploite également LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs. Groupe Aeroplan Europe détient aussi une participation de 75 % dans Nectar Italia.

## STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Le diagramme suivant illustre la structure opérationnelle de Groupe Aeroplan au 30 juin 2010.



Nota : Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle de Groupe Aeroplan, mais plutôt sa structure opérationnelle.

## STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2009 de Groupe Aeroplan pour une présentation de sa stratégie.

## INDICATEURS DE RENDEMENT

### BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

#### *Produits*

Groupe Aeroplan tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation GA à ses partenaires d'accumulation ainsi que des services rendus ou à rendre à des clients. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ». Il est caractéristique de l'exploitation de la Société que les produits bruts qu'elle tire de la vente d'UFGA à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre des UFGA », soient reportés, puis constatés à titre de produits, conformément aux PCGR, au moment où les UFGA sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'UFGA vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Groupe Aeroplan constate les produits liés aux UFGA dont il ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative d'une UFGA, actuellement estimée à 30 mois pour le programme Aéroplan et à 15 mois pour le programme Nectar.

En outre, Groupe Aeroplan, par l'entremise de Carlson Marketing, touche des honoraires liés aux services de promotion du programme de fidélisation qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés lorsque les services sont rendus. Les autres produits, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des redevances tirées de l'utilisation de la marque de commerce *Air Miles*, des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire et des services analytiques en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation ainsi que de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada, sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou que les redevances ont été gagnées.

#### *Coût des primes, coûts directs et charges d'exploitation*

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs UFGA. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'UFGA échangées et le coût des primes achetées par Aéroplan relativement aux UFGA échangées.

Le coût moyen des primes par UFGA échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des UFGA échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de promotion liée à la fidélisation, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de récompenses et les commissions.

Les charges d'exploitation engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des avantages sociaux, ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais généraux de l'entreprise.

## **BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (« BAIIA ») AJUSTÉ**

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits perçus d'avance et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté ») pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de Groupe AeroPLAN d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

La variation des produits perçus d'avance correspond à la différence entre la facturation brute, les produits constatés et la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des UFGA vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par UFGA échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'UFGA échangées) appliqué au nombre d'UFGA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par UFGA échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds, lesquelles sont présentées dans les états des flux de trésorerie.

## **BÉNÉFICE NET AJUSTÉ**

Le bénéfice net ajusté se définit comme le bénéfice net calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, de la variation des produits perçus d'avance, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'imposition effectif présenté dans l'état des résultats. Le bénéfice net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.



## **FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)**

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

## **CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS**

Pour une analyse des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2009.

## **ACQUISITION DE CARLSON MARKETING**

Le 3 novembre 2009, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des activités de Carlson Marketing, fournisseur international de services de promotion liée à la fidélisation, pour un prix d'achat net de 175,3 M\$ US (188,0 M\$), y compris les coûts de transaction de 6,5 M\$ US (6,8 M\$). Le prix d'achat était assujéti à certains ajustements de fonds de roulement qui ont été estimés à 76,0 M\$ US (80,0 M\$) à la date de clôture, soit le 7 décembre 2009. Ces ajustements ont ensuite été révisés en janvier 2010 afin de rendre compte de la hausse réelle du fonds de roulement de 11,7 M\$ US (12,1 M\$); ils ont été pris en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2009 et ont été payés au premier trimestre de 2010. L'opération a été financée au moyen des fonds en caisse et d'emprunts aux termes de facilités bancaires.

Groupe Aeroplan a comptabilisé l'opération selon la méthode de l'acquisition. Comme cela est autorisé par les normes comptables du Canada, une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat a été effectuée à la date de l'opération. La répartition définitive du prix d'achat a été arrêtée au premier trimestre de 2010. Aucun ajustement n'a été apporté à la répartition initiale du prix d'achat présentée au 31 décembre 2009, hormis la comptabilisation d'un actif d'impôts futurs de 6,5 M\$ et d'une réduction correspondante de l'écart d'acquisition.

### *Convention de services de transition*

Parallèlement à l'acquisition, Groupe Aeroplan a conclu une convention de services de transition d'un an afin de faciliter la migration de Carlson Marketing depuis l'infrastructure de services administratifs de Carlson Companies, Inc., qui comprend la comptabilité, les ressources humaines et le service de paie, la technologie de l'information, la consolidation, l'entretien des installations et la trésorerie, moyennant certains honoraires. La prestation de chacun des services visés par la convention peut être résiliée sur préavis de 30 jours. Le paiement annuel maximal aux termes de cette convention pourrait s'élever à 31,8 M\$ US (33,4 M\$).

Les honoraires payés aux termes de cette convention se sont élevés à 6,5 M\$ US (6,6 M\$) et à 14,0 M\$ US (14,4 M\$) pour les trimestre et semestre terminés le 30 juin 2010, respectivement.

### *Coûts liés à la transition*

Les coûts estimatifs de la transition de l'infrastructure de l'ancienne société mère de Carlson Marketing à une plateforme autonome, estimés à 15,0 M\$ US à la clôture, ont été ajustés au premier trimestre de 2010 et sont maintenant évalués à quelque 26,0 M\$ US. Ces coûts n'ont pas varié au cours du trimestre écoulé. Il est prévu qu'une tranche d'environ 10,0 M\$ US de ce montant correspondra aux dépenses en immobilisations et le solde de 16,0 M\$ US, aux charges d'exploitation. Cette révision a été effectuée essentiellement en raison d'une modification fondamentale de l'approche de transition de la technologie, rendue nécessaire en raison des restrictions accrues liées à la sécurité dans le cadre de la migration du réseau et des applications clients, qui se montera à quelque 7,0 M\$ US; les coûts supplémentaires associés à la réingénierie des processus financiers et à la mise en œuvre de la plateforme du système financier s'élèveront à environ 4,0 M\$ US.

La direction négocie actuellement avec le vendeur afin de trouver des solutions qui permettraient d'atténuer la hausse des coûts.

Bien qu'il soit anticipé que la transition sera achevée en 2010, si la mise en œuvre des applications réseau et clients ainsi que des systèmes financiers devait se prolonger jusqu'en 2011, les coûts différentiels liés à la transition et tout paiement supplémentaire aux termes d'une prorogation de la convention de services de transition totaliseraient au plus 4,0 M\$ US par mois.

La transition se poursuit dans les délais prévus et devrait être achevée d'ici à la fin de 2010.

Les coûts de transition engagés au cours du trimestre terminé le 30 juin 2010 se sont chiffrés à 5,6 M\$ US (5,8 M\$), à savoir 2,7 M\$ US (2,7 M\$) au titre des dépenses en immobilisations et 2,9 M\$ US (3,0 M\$) au titre des charges d'exploitation.

Les coûts de transition engagés au cours du semestre terminé le 30 juin 2010 se sont chiffrés à 11,1 M\$ US (11,5 M\$), à savoir 5,7 M\$ US (5,8 M\$) au titre des dépenses en immobilisations et 5,4 M\$ US (5,6 M\$) au titre des charges d'exploitation.

### *Coûts non récurrents*

Dans le cadre de l'acquisition, afin de conserver les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer une transition en douceur, certains employés toucheront des primes de rétention. Ces primes devraient totaliser quelque 3,0 M\$ US en 2010.

Compte tenu des efforts importants consacrés à la migration de la plateforme technologique, il a été jugé opportun et plus efficace de procéder à une mise à niveau de la plateforme américaine de distribution de récompenses afin de répondre aux nouvelles exigences commerciales. Le coût de cette mise à niveau, qui devait être effectuée dans les prochaines années, devrait atteindre environ 3,0 M\$ US en 2010.

Le tableau ci-dessous présente la répartition définitive du prix d'achat :

	<b>30 juin 2010</b>
	<b>\$</b>
Prix d'achat :	
Trésorerie	280 071
Coûts de transaction	6 844
	<b>286 915</b>
Actifs nets identifiables acquis :	
Actif et passif à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 399
Liquidités soumises à restrictions	4 216
Comptes débiteurs	97 216
Stocks	16 346
Charges payées d'avance	14 728
Comptes créditeurs et charges à payer	(97 608)
Produits perçus d'avance	(49 245)
Dépôts de cartes payés d'avance	(16 354)
Immobilisations corporelles	9 621
Actifs incorporels	
Actifs à durée de vie limitée	
Relations clients (de 8 à 14 ans)	71 797
Logiciels et technologie (5 ans)	23 953
Autres actifs incorporels (de 3 à 5 ans) <sup>(a)</sup>	16 280
Actifs à durée de vie indéfinie	
Écart d'acquisition <sup>(b)</sup>	103 066
Actif d'impôts futurs	2 500
	<b>286 915</b>

(a) Les autres actifs incorporels tiennent compte des droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing pour une période de trois ans (jusqu'au 7 décembre 2012) ainsi que des clauses de non-concurrence d'une durée de cinq ans (jusqu'au 7 décembre 2014) convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition.

(b) L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition dans d'autres pays que le Canada (où les actifs ont été achetés) et les États-Unis ne peut être déduit aux fins de l'impôt.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières de Groupe Aeroplan ci-après sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires des trimestre et semestre terminés le 30 juin 2010 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

### POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE

- Facturation brute de 555,7 M\$;
- Bénéfice d'exploitation de 26,2 M\$;
- Bénéfice net de 14,0 M\$;
- Bénéfice par action de 0,06 \$;
- Flux de trésorerie affectés à l'exploitation de 48,1 M\$;
- BAIIA ajusté de 89,9 M\$;
- Bénéfice net ajusté de 60,9 M\$;
- Flux de trésorerie disponibles de 11,7 M\$.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES**

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin		%Δ	Cumul annuel	
	2010	2009	2010	2009			T2
	\$	\$	\$	\$			
(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)							
<b>Facturation brute</b>	<b>555 734</b> <sup>(e)</sup>	<b>358 947</b>	<b>1 073 681</b>	<b>705 275</b>	<b>54,8</b>	<b>52,2</b>	
<b>Facturation brute au titre de la vente des UFGA</b>	<b>364 722</b>	<b>337 832</b>	<b>702 991</b>	<b>664 080</b>	<b>8,0</b>	<b>5,9</b>	
Produits	451 869	312 400	935 861	648 144	44,6	44,4	
Autres produits	21 328	21 115	44 115	41 195	1,0	7,1	
Total des produits	473 197	333 515	979 976	689 339	41,9	42,2	
Coût des primes et coûts directs	(274 256)	(204 360)	(579 996)	(433 016)	34,2	33,9	
Marge brute	198 941	129 155	399 980	256 323	54,0	56,0	
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(141 746)	(65 994)	(288 181)	(129 841)	114,8	121,9	
Amortissement	(7 166)	(5 127)	(14 793)	(10 064)	39,8	47,0	
<b>Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie</b>	<b>50 029</b>	<b>58 034</b>	<b>97 006</b>	<b>116 418</b>	<b>(13,8)</b>	<b>(16,7)</b>	
Amortissement	7 166	5 127	14 793	10 064	39,8	47,0	
<b>BAIIA <sup>(a)</sup></b>	<b>57 195</b>	<b>63 161</b>	<b>111 799</b>	<b>126 482</b>	<b>(9,4)</b>	<b>(11,6)</b>	
<b>Ajustements :</b>							
Variation des produits perçus d'avance							
Facturation brute	555 734	358 947	1 073 681	705 275			
Produits	(473 197)	(333 515)	(979 976)	(689 339)			
Variation des frais d'échange futurs <sup>(b)</sup>	(49 849)	(18 029)	(60 401)	(7 101)			
(Variation du nombre net de UFGA en cours x coût moyen des primes par UFGA pour la période)							
Total partiel des ajustements	32 688	7 403	33 304	8 835			
<b>BAIIA ajusté <sup>(a)</sup></b>	<b>89 883</b> <sup>(e)</sup>	<b>70 564</b>	<b>145 103</b>	<b>135 317</b>	<b>27,4</b>	<b>7,2</b>	
<b>Bénéfice net selon les PCGR</b>	<b>13 991</b>	<b>26 746</b>	<b>28 863</b>	<b>49 974</b>			
Nombre moyen pondéré d'actions	198 905 059	199 462 480	199 181 460	199 423 366			
Résultat par action <sup>(c)</sup>	0,06	0,13	0,12	0,25			
<b>Bénéfice net selon les PCGR</b>	<b>13 991</b>	<b>26 746</b>	<b>28 863</b>	<b>49 974</b>	<b>(47,7)</b>	<b>(42,2)</b>	
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	23 812	20 485	46 780	40 200			
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	32 688	7 403	33 304	8 835			
Taux d'imposition effectif <sup>(d)</sup>	29,37%	32,15%	24,37%	25,38%			
Impôts liés aux ajustements au taux d'imposition effectif	(9 601)	(2 380)	(8 117)	(2 242)			
<b>Bénéfice net ajusté <sup>(a) &amp; (c)</sup></b>	<b>60 890</b>	<b>52 254</b>	<b>100 830</b>	<b>96 767</b>	<b>16,5</b>	<b>4,2</b>	
Bénéfice net ajusté par action <sup>(c)</sup>	0,29	0,26	0,48	0,49			
Bénéfice net	13 991	26 746	28 863	49 974			
Résultat par action	0,06	0,13	0,12	0,25			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>48 141</b>	<b>121 843</b>	<b>18 410</b>	<b>105 831</b>	<b>(60,5)</b>	<b>(82,6)</b>	
Dépenses en immobilisations	(8 910)	(6 005)	(18 069)	(13 987)			
Dividendes	(27 567)	(24 997)	(54 716)	(49 994)			
<b>Flux de trésorerie disponibles <sup>(a)</sup></b>	<b>11 664</b>	<b>90 841</b>	<b>(54 375)</b>	<b>41 850</b>	<b>(87,2)</b>	<b>(229,9)</b>	
Total de l'actif	5 124 126	4 983 382	5 124 126	4 983 382			
Total du passif à long terme	1 445 334	1 437 791	1 445 334	1 437 791			
Total des dividendes	27 567	24 997	54 716	49 994			
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	N/A	0,718	N/A			
Total des dividendes par action ordinaire	0,125	0,125	0,25	0,25			

(a) Mesure hors PCGR.

(b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(c) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées en 2010.

(d) Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôts présentée dans l'état des résultats, divisée par le bénéfice avant impôts de la période.

(e) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 9,3 M \$ relatif au premier trimestre de 2010, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 juin 2010, la Société comptait trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe AeroPlan Europe.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur :

(en milliers, sauf l'information sur les milles et les UFGA)

**Trimestres terminés les 30 juin**

	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Secteurs d'activité	Aéroplan Canada		Groupe AeroPlan Europe		Carlson Marketing		Siège social <sup>(c)</sup>		Données consolidées	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	20,5	20,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total de milles échangés (en milliards)	15,0	17,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)	15,0	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Facturation brute	265 521	260 463	121 256	98 484	168 957 <sup>(a)</sup>	-	-	-	555 734 <sup>(d)</sup>	358 947
Facturation brute au titre des UFGA	253 960	246 401	110 762	91 431	-	-	-	-	364 722	337 832
Produits	227 060	241 085	69 160	71 315	155 650	-	-	-	451 870	312 400
Autres produits	11 562	14 062	9 765	7 053	-	-	-	-	21 327	21 115
Total des produits	238 622	255 147	78 925	78 368	155 650	-	-	-	473 197	333 515
Coût des primes et coûts directs	136 136	149 916	57 045	54 444	81 075	-	-	-	274 256	204 360
Marge brute	102 486	105 231	21 880	23 924	74 575	-	-	-	198 941	129 155
Frais de vente, frais généraux et d'administration	34 730	38 458	30 593	23 709	65 936	-	10 487	3 827	141 746	65 994
Amortissement <sup>(a)</sup>	21 983	21 531	3 675	4 081	5 320	-	-	-	30 978	25 612
Intérêts sur dette à long terme	-	-	96	-	-	-	12 645	9 125	12 741	9 125
Intérêts créditeurs	4 198	410	2 799	1 640	27	-	-	-	7 024	2 050
Gain de change	-	-	-	-	-	-	-	9 224	-	9 224
BAIA ajusté <sup>(b)</sup>	77 528	70 217	896	4 174	21 946 <sup>(d)</sup>	-	(10 487)	(3 827)	89 883 <sup>(d)</sup>	70 564
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	49 280	47 542	(9 685)	(2 308)	3 346	-	(23 132)	(5 814)	19 809	39 420
Dépenses en immobilisations corporelles	4 403	4 985	135	1 020	4 372	-	S.O.	S.O.	8 910	6 005
Écart d'acquisition	1 675 842	1 675 842	263 779	312 778	106 088	-	S.O.	S.O.	2 045 709	1 988 620
Produits perçus d'avance	1 682 476	1 624 180	299 951	318 771	28 975	-	S.O.	S.O.	2 011 402	1 942 951
Total de l'actif	4 886 642	4 780 610	79 728	202 772	157 756	-	S.O.	S.O.	5 124 126	4 983 382

- a) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.  
b) Mesure hors PCGR.  
c) Inclut les produits et les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.  
d) Réflète l'incidence positive de l'ajustement de 17,4 M \$, provenant du reclassement de produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(en milliers, sauf l'information sur les milles et les UFGA)

**Semestres terminés les 30 juin**

	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Secteurs d'activité	AeroPlan Canada		Groupe AeroPlan Europe		Carlson Marketing		Siège social <sup>(c)</sup>		Données consolidées	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nombre de milles AeroPlan émis (en milliards)	40,4	39,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total de milles échangés (en milliards)	33,0	36,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de milles AeroPlan échangés (en milliards)	32,6	34,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Facturation brute	526 074	515 189	221 759	190 086	325 848 <sup>(d)</sup>	-	-	-	1 073 681 <sup>(d)</sup>	705 275
Facturation brute au titre des UFGA	500 451	486 585	202 540	177 495	-	-	-	-	702 991	664 080
Produits	485 592	504 380	139 599	143 764	310 670	-	-	-	935 861	648 144
Autres produits	25 625	28 604	18 490	12 591	-	-	-	-	44 115	41 195
Total des produits	511 217	532 984	158 089	156 355	310 670	-	-	-	979 976	689 339
Coût des primes et coûts directs	304 637	322 962	111 328	110 054	164 031	-	-	-	579 996	433 016
Marge brute	206 580	210 022	46 761	46 301	146 639	-	-	-	399 980	256 323
Frais de vente, frais généraux et d'administration	70 562	75 721	64 138	42 817	131 668	-	21 813	11 303	288 181	129 841
Amortissement <sup>(a)</sup>	43 933	43 024	6 616	7 240	11 024	-	-	-	61 573	50 264
Intérêts sur dette à long terme	-	-	96	-	-	-	27 513	14 657	27 609	14 657
Intérêts créditeurs	10 656	1 812	6 161	3 608	33	-	-	-	16 850	5 420
Gain de change	-	-	-	-	-	-	-	2 256	-	2 256
BAlIA ajusté <sup>(b)</sup>	145 312	137 364	(8 545)	11 256	30 149 <sup>(d)</sup>	-	(21 813)	(11 303)	145 103 <sup>(d)</sup>	135 317
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	101 438	93 089	(17 928)	(328)	3 980	-	(49 326)	(25.790)	38 164	66 971
Dépenses en immobilisations corporelles	8 528	11 592	1 317	2 395	8 224	-	S.O.	S.O.	18 069	13 987
Écart d'acquisition	1 675 842	1 675 842	263 779	312 778	106 088	-	S.O.	S.O.	2 045 709	1 988 620
Produits perçus d'avance	1 682 476	1 624 180	299 951	318 771	28 975	-	S.O.	S.O.	2 011 402	1 942 951
Total de l'actif	4 886 642	4 780 610	79 728	202 772	157 756	-	S.O.	S.O.	5 124 126	4 983 382

(a) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Mesure hors PCGR.

(c) Inclut les produits et les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(d) Reflète l'incidence positive de l'ajustement de 17,4 M \$, provenant du reclassement de produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur géographique (Canada et reste du monde) :

(en milliers, sauf l'information sur les milles)

Trimestres terminés les 30 juin

Répartition géographique	Canada <sup>(a)</sup>		Reste du monde		Données consolidées	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	302 326	260 463	253 408 <sup>(c) &amp; (d)</sup>	98 484	555 734 <sup>(d)</sup>	358 947
Facturation brute au titre des UFGA	253 960	246 401	110 762	91 431	364 722	337 832
Produits	262 674	241 085	189 195	71 315	451 869	312 400
Autres produits	11 563	14 062	9 765	7 053	21 328	21 115
Total des produits	274 237	255 147	198 960	78 368	473 197	333 515
Coût des primes et coûts directs	152 652	149 916	121 604	54 444	274 256	204 360
Marge brute	121 585	105 231	77 356	23 924	198 941	129 155
Frais de vente, frais généraux et d'administration	61 112	42 285	80 634	23 709	141 746	65 994
Amortissement <sup>(b)</sup>	24 966	21 531	6 012	4 081	30 978	25 612
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	25 984	41 728	(6,175)	(2,308)	19,809	39 420
Dépenses en immobilisations corporelles	4 743	4 985	4 167	1 020	8 910	6 005
Écart d'acquisition	1 697 590	1 675 842	348 119	312 778	2 045 709	1 988 620
Produits perçus d'avance	1 693 984	1 624 180	317 418	318 771	2 011 402	1 942 951
Total de l'actif	5 033 452	4 780 610	120 674	202 772	5 124 126	4 983 382

(a) Le secteur géographique du Canada inclut le siège social.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut la facturation brute de 101,6 M\$ au R.-U. et 87,7 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, comparé à une facturation brute de 80,3 M\$ au R.-U. pour le trimestre terminé le 30 juin 2009.

(d) Reflète l'incidence positive de l'ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement de produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.



(en milliers, sauf  
l'information sur les milles)

Semestres terminés les 30 juin

Répartition géographique	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	Canada <sup>(a)</sup>		Reste du monde		Données consolidées	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	599 808	515 189	473 873 <sup>(c), (d)</sup>	190 086 <sup>(c)</sup>	1 073 681 <sup>(d)</sup>	705 275
Facturation brute au titre des UFGA	500 451	486 585	202 540	177 495	702 991	664 080
Produits	557 098	504 380	378 763	143 764	935 861	648 144
Autres produits	25 625	28 604	18 490	12 591	44 115	41 195
Total des produits	582 723	532 984	397 253	156 355	979 976	689 339
Coût des primes et coûts directs	339 397	322 962	240 599	110 054	579 996	433 016
Marge brute	243 326	210 022	156 654	46 301	399 980	256 323
Frais de vente, frais généraux et d'administration	122 669	87 024	165 512	42 817	288 181	129 841
Amortissement <sup>(b)</sup>	49 914	43 024	11 659	7 240	61 573	50 264
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	51 435	67 299	(13 271)	(328)	38 164	66 971
Dépenses en immobilisations corporelles	9 265	11 592	8 804	2 395	18 069	13 987
Écart d'acquisition	1 697 590	1 675 842	348 119	312 778	2 045 709	1 988 620
Produits perçus d'avance	1 693 984	1 624 180	317 418	318 771	2 011 402	1 942 951
Total de l'actif	5 003 452	4 780 610	120 674	202 772	5 124 126	4 983 382

(a) Le secteur géographique du Canada inclut le siège social.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut la facturation brute de 200,5 M\$ au R.-U. et 164,2 M\$ aux États-Unis pour le semestre terminé le 30 juin 2010, comparé à une facturation brute de 166,0 M\$ au R.-U. pour le semestre terminé le 30 juin 2009.

(d) Reflète l'incidence positive de l'ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement de produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE

<i>(en pourcentage du total des produits)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
	%	%	%	%
<b>Total des produits</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Coût des primes et coûts directs	(58,0)	(61,3)	(59,2)	(62,8)
Marge brute	42,0	38,7	40,8	37,2
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(30,0)	(19,8)	(29,4)	(18,8)
Amortissement	(1,5)	(1,5)	(1,5)	(1,5)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	10,6	17,4	9,9	16,9

<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
	%	%	%	%
<b>Facturation brute</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Produits	81,3	87,0	87,2	91,9
Coût des primes et coûts directs	(49,4)	(56,9)	(54,0)	(61,4)
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(25,5)	(18,4)	(26,8)	(18,4)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	9,0	16,2	9,0	16,5
BAIIA ajusté	16,2	19,7	13,5	19,2
Bénéfice net ajusté	11,0	14,6	9,4	13,7
Flux de trésorerie disponibles	2,1	25,3	(5,1)	5,9

## COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2010 ET 2009

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 juin 2010 s'est élevée à 555,7 M\$, contre 358,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, soit une hausse de 196,8 M\$ ou de 54,8 %, principalement attribuable à la prise en compte des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 169,0 M\$ dans les résultats consolidés. La facturation brute comprend les produits provenant des services de promotion liée à la fidélisation générés par Carlson Marketing et les autres produits, lesquels ont totalisé 155,7 M\$ et 21,3 M\$, respectivement, pour le trimestre écoulé.

Au cours du trimestre écoulé, la facturation brute relative à Carlson Marketing a bénéficié de l'incidence positive de l'ajustement de 17,4 M \$ relatif au reclassement de produits constatés d'avance antérieurement imputés aux dépôts clients.

### *Facturation brute au titre des UFGA*

La capacité de Groupe AeroPLAN de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle du programme de fidélisation, qui sont à leur tour tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les différents programmes de fidélisation. Au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épicerie a une incidence favorable malgré la récession. En effet, les consommateurs tendent à réduire les dépenses liées aux sorties au restaurant pour plutôt faire davantage de courses à l'épicerie. Plus précisément, du fait de la conjoncture économique actuelle, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre terminé le 30 juin 2010 :

- La facturation brute attribuable aux partenaires financiers rend compte d'une hausse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit et du nombre de cartes actives.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie et a montré des indices de reprise de la confiance des consommateurs en général au Canada.

Les milles Aéroplan émis au cours du trimestre ont augmenté de 2,0 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, évoluant en parallèle avec les indicateurs économiques. Aéroplan Canada a enregistré une hausse de 7,6 M\$ de la facturation brute au titre des milles Aéroplan attribuable à l'accroissement des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, à une augmentation d'activité de la part des transporteurs aériens partenaires et à l'intensification de l'activité de détail, la confiance des consommateurs ayant montré des signes de raffermissement.

Les points Nectar émis au cours du trimestre ont augmenté de 18,8 %, surtout du fait d'une intensification des activités, notamment le recours à un système de primes dans le secteur des épiceries et le lancement d'un nouveau partenaire d'accumulation en mai 2009. Groupe Aeroplan Europe a connu une hausse de 45,7 M\$ de sa facturation brute au titre des UFGA, atténuée par un écart de change défavorable de 19,8 M\$ découlant de la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien au deuxième trimestre de 2010 comparativement au deuxième trimestre de 2009. Nectar Italia a commencé ses activités au cours du premier trimestre de 2010. Sa facturation brute au titre des UFGA a bénéficié de certains effets non récurrents caractéristiques du lancement d'un programme et a totalisé 20,4 M\$ pour le trimestre.

La facturation brute au titre des UFGA est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces UFGA sont échangées. Les UFGA échangées sont constatées à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des UFGA accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar et Nectar Italia et des programmes exploités par RMMEL.

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 a atteint 15,0 milliards, contre 17,0 milliards pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, soit un recul de 2,0 milliards ou de 11,8 %.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 17,3 % par rapport au deuxième trimestre de 2009, par suite surtout de la croissance du nombre de points en circulation et de la proportion accrue des échanges non liés au secteur des épiceries au cours de la période.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation GA émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente d'UFGA**, compte tenu des désistements, se sont établis à 296,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, comparativement à 312,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, en baisse de 16,2 M\$ ou de 5,2 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours du trimestre, s'expliquant par :
  - une diminution du volume d'échanges, causée par une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre du programme Aéroplan, représentant 15,7 M\$, compensée par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, représentant 0,9 M\$, pour une variation défavorable totale de 14,8 M\$;
  - un plus grand nombre d'UFGA échangées pendant le trimestre au titre des programmes de Groupe Aeroplan Europe, ce qui a eu une incidence positive de 9,6 M\$; facteur atténué par
  - l'incidence négative de 10,5 M\$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements sont demeurés relativement stables en regard du trimestre terminé le 30 juin 2009.

Les **produits au titre des services de promotion liée à la fidélisation** provenant de Carlson Marketing se sont élevés à 155,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, déduction faite d'un ajustement de 2,7 M\$ lié à la comptabilisation à la juste valeur d'une acquisition, se rapportant aux produits perçus d'avance, lequel sera entièrement amorti d'ici la fin de 2010.

Les **autres produits**, qui englobent principalement les produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), les frais de commercialisation liés au programme Aéroplan et autres catégories diverses, ont atteint 21,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, contre 21,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, en hausse de 0,2 M\$ ou de 1,0 %.

Les autres produits d'Aéroplan Canada englobent les frais de gestion du programme hiérarchisé et des centres de contacts, les frais de commercialisation perçus d'Air Canada, ainsi que les produits tirés des membres.

Les autres produits de Groupe Aeroplan Europe proviennent surtout des activités d'I&C, qui ont progressé de 64,4 % au cours de la période, et des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque Air Miles et du savoir-faire commercial lié au secteur de la fidélisation.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 274,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, contre 204,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, soit un accroissement de 69,9 M\$ ou de 34,2 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes diminuer de 13,8 M\$ par suite des facteurs suivants :

- Une réduction des échanges de primes-voyages, annulée en partie par l'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangées contre des milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, pour un total de 13,1 M\$;
- Une baisse globale de 1,7 M\$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé;
- Un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant le trimestre, représentant 1,0 M\$.

Groupe Aeroplan Europe a vu le coût de ses primes croître de 2,6 M\$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- L'augmentation du volume d'échanges, représentant l'essentiel du solde de 11,3 M\$, qui résulte de la hausse du volume des points en circulation;
- L'incidence des coûts de 1,5 M\$, liés à l'établissement et à la prise d'effet des nouveaux contrats internationaux d'I&C; contrebalancée par
- L'incidence positive de 10,2 M\$ liée à la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling.

La prise en compte des résultats de Carlson Marketing dans les résultats consolidés de Groupe Aeroplan pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 représente une tranche de 81,1 M\$ des coûts directs.

La **marge brute** a progressé de 3,3 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 42,0 % du total des produits à la fin du trimestre terminé le 30 juin 2010. La hausse se détaille comme suit :

- La marge brute d'Aéroplan Canada s'est établie à 42,9 % du total des produits, contre 41,2 %, en raison d'une légère augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan et d'une amélioration du coût unitaire;
- La marge brute de Groupe Aeroplan Europe a atteint 27,7 % par rapport à 30,5 %, surtout en raison des coûts liés à l'établissement des activités internationales d'I&C;
- La marge brute de Carlson Marketing s'est chiffrée à 47,9 % pour le trimestre.

Les **frais de vente et d'administration et frais généraux** ont atteint 141,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, contre 66,0 M\$ en 2009, soit une progression de 75,7 M\$ ou de 114,8 %. Ce bond résulte essentiellement de la prise en compte des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 65,9 M\$ dans les résultats consolidés. Les charges de Groupe Aeroplan Europe se sont alourdies de 12,5 M\$ en regard de celles de la période correspondante de 2009, en raison surtout de coûts de 11,1 M\$ relativement à l'Italie, notamment des frais de commercialisation de 7,4 M\$ associés au lancement de Nectar Italia, en partie annulés par un écart de change favorable de 5,6 M\$ à la conversion d'opérations libellées en devises. En 2009, les résultats de Groupe Aeroplan Europe tenaient compte de frais de 4,7 M\$ liés à la commercialisation et au dénombrement des effectifs relativement au lancement des activités de Homepage et d'I&C. L'augmentation de 6,7 M\$ des charges attribuable au siège social s'explique surtout par des honoraires de consultation de 2,0 M\$ et des charges de rémunération à la hausse. Aéroplan Canada a enregistré une diminution de 3,7 M\$ des charges pour le trimestre, ce qui rend principalement compte d'une réduction des charges de rémunération par suite d'une diminution des effectifs et d'une baisse des charges liées aux technologies de l'information, neutralisées en partie par l'accroissement des frais de commercialisation.

Au cours du trimestre, les frais versés par Carlson Marketing aux termes de la convention de services de transition se sont élevés à 6,6 M\$, et une tranche de 3,0 M\$ des coûts liés à la transition a été passée en charges.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 7,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 contre 5,1 M\$ un an plus tôt. Cette progression est attribuable à l'intégration de Carlson Marketing.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 23,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, comparativement à 20,5 M\$ pour la période correspondante de 2009. Cette hausse résulte de l'intégration de Carlson Marketing et de l'amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée constatés dans le cadre de l'acquisition.

Le **bénéfice d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 50,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, contre 58,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, en baisse de 8,0 M\$ ou de 13,8 %.

Le **montant net des intérêts débiteurs** pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 se compose d'intérêts créditeurs de 7,0 M\$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme en dépôt, annulés par des intérêts de 12,7 M\$ sur la dette à long terme (les emprunts contractés sont décrits sous la rubrique **Facilités de crédit et dette à long terme**) et d'autres intérêts débiteurs de 0,7 M\$.

L'**écart de change** de 2009 rendait compte des fluctuations des devises associées à la structure du financement de la participation dans LMG. Nous ne subissons plus ces fluctuations des devises depuis la cession du swap de devises au troisième trimestre de 2009.

Le **bénéfice net** tient compte d'impôts exigibles de 7,7 M\$. L'augmentation du taux d'imposition effectif pour le trimestre s'explique par certains ajustements liés à la comptabilisation à la juste valeur

de l'acquisition de Carlson Marketing qui sont compris dans le bénéfice et par le fait qu'au deuxième trimestre de 2009 le bénéfice prenait en compte certains coûts de financement liés au swap de devises.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, le **BAIIA ajusté** s'est chiffré à 89,9 M\$ ou 16,2 % (en pourcentage de la facturation brute), tandis que le **bénéfice net ajusté** a totalisé 60,9 M\$ ou 11,0 % (en pourcentage de la facturation brute), contre 70,6 M\$ ou 19,7 % (en pourcentage de la facturation brute) et 52,3 M\$ ou 14,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2009.

Le **BAIIA ajusté** consolidé et le le **BAIIA ajusté** de Carlson Marketing pour le trimestre ont bénéficié de l'incidence favorable du reclassement de 17,4 M\$ au titre de produits constatés d'avance décrit à la rubrique **Facturation brute**.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 30 juin 2010 se sont chiffrés à 11,7 M\$ contre 90,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, par suite surtout des facteurs suivants :

- Des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation supérieurs de 73,7 M\$ à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution du bénéfice net et de l'augmentation d'éléments liés au fonds de roulement;
- Des dividendes de 2,8 M\$ versés sur les actions privilégiées;
- L'incidence positive de la cessation du devancement des modalités de paiement à Air Canada, d'un montant de 29,7 M\$, imputés aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 juin 2009;
- Une hausse de quelque 2,9 M\$ des dépenses en immobilisations pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 en regard du trimestre terminé le 30 juin 2009.

Le **BAIIA ajusté**, le **bénéfice net ajusté** et les **flux de trésorerie disponibles** sont des mesures hors PCGR. Se reporter à la rubrique **Indicateurs de rendement** pour un complément d'information.

## COMPARAISON DES SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2010 ET 2009

La **facturation brute** du semestre terminé le 30 juin 2010 s'est élevée à 1 073,7 M\$, contre 705,3 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, soit une hausse de 368,4 M\$ ou de 52,2 %, principalement attribuable à la prise en compte des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 325,8 M\$ dans les résultats consolidés. La facturation brute comprend les services de promotion liée à la fidélisation générés par Carlson Marketing et les autres produits, lesquels ont totalisé 310,7 M\$ et 44,1 M\$, respectivement, pour le semestre.

Au cours du semestre écoulé, la facturation brute relative à Carlson Marketing a bénéficié de l'incidence positive de l'ajustement de 17,4 M\$ relatif au reclassement de produits constatés d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

### *Facturation brute au titre des UFGA*

La capacité de Groupe Aeroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle du programme de fidélisation, qui sont à leur tour tributaires de la conjoncture économique qui prévaut dans les pays où opèrent les différents programmes de fidélisation. Au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épiceries a une incidence favorable malgré la récession. En effet, les consommateurs tendent à réduire les dépenses liées aux sorties au restaurant pour plutôt faire davantage de courses à l'épicerie. Plus précisément, du fait de la conjoncture économique actuelle, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le semestre terminé le 30 juin 2010 :

- La facturation brute attribuable aux partenaires financiers rend compte d'une hausse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit et du nombre de cartes actives.

- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie et a montré des indices de reprise de la confiance des consommateurs en général au Canada.

Les milles Aéroplan émis au cours du semestre ont augmenté de 2,3 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, évoluant en parallèle avec les indicateurs économiques. Aéroplan Canada a enregistré une hausse de 13,9 M\$ de la facturation brute au titre des milles Aéroplan attribuable à l'accroissement des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, à une augmentation d'activité de la part des transporteurs aériens partenaires et à l'intensification de l'activité de détail, la confiance des consommateurs ayant montré des signes de raffermissement.

Les points Nectar ont augmenté de 18,4 %, surtout grâce à un nouveau partenaire d'accumulation, à une recrudescence des dépenses d'épicerie et, au cours du premier trimestre de l'exercice, aux activités de promotion. Groupe Aeroplan Europe a connu une hausse de 58,3 M\$ de sa facturation brute au titre des UFGA, atténuée par un écart de change défavorable de 27,9 M\$ découlant de la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien en 2010 comparativement à 2009. Nectar Italia a commencé ses activités au cours du premier trimestre de 2010. Sa facturation brute au titre des UFGA a bénéficié de certains effets non récurrents caractéristiques du lancement d'un programme et a totalisé 29,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010.

La facturation brute au titre des UFGA est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces UFGA sont échangées. Les UFGA échangées sont constatées à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des UFGA accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar et Nectar Italia et des programmes exploités par RMMEL.

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le semestre terminé le 30 juin 2010 a atteint 33,0 milliards, contre 36,1 milliards pour le semestre terminé le 30 juin 2009, soit un recul de 3,1 milliards ou de 8,6 %. Des 33,0 milliards de milles (calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti sur la base des comptes de membres pour les échanges contre des primes-voyages) échangés aux termes du programme Aéroplan au cours du semestre terminé le 30 juin 2010, une proportion de 98,8 %, soit 32,6 milliards, sont des milles Aéroplan émis aux termes du programme Aéroplan, le reliquat représentant des milles Air Canada.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 13,0 % par rapport au semestre terminé le 30 juin 2009, par suite surtout de la croissance du nombre de points en circulation et de la proportion accrue des échanges non liés au secteur des épiceries au cours de la période.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation GA émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente d'UFGA**, compte tenu des désistements, se sont établis à 625,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, comparativement à 648,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, en baisse de 22,9 M\$ ou de 3,5 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours du semestre, s'expliquant par :
  - une diminution du volume d'échanges, causée par une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant le semestre au titre du programme Aéroplan, représentant 22,9 M\$, compensée par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, représentant 2,0 M\$, pour une variation défavorable totale de 20,9 M\$;

- un plus grand nombre d'UFGA échangées pendant le semestre au titre des programmes de Groupe Aeroplan Europe, ce qui a eu une incidence positive de 13,5 M\$; facteur atténué par
- l'incidence négative de 16,3 M\$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements sont demeurés relativement stables en regard du semestre terminé le 30 juin 2009.

Les **produits au titre des services de promotion liée à la fidélisation** provenant de Carlson Marketing se sont élevés à 310,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, déduction faite d'un ajustement de 5,4 M\$ lié à la comptabilisation à la juste valeur d'une acquisition, se rapportant aux produits perçus d'avance, lequel sera entièrement amorti d'ici la fin de 2010.

Les **autres produits**, qui englobent principalement les produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), les frais de commercialisation liés au programme Aéroplan et autres catégories diverses, ont atteint 44,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, contre 41,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, en hausse de 2,9 M\$ ou de 7,1 %, principalement du fait de l'accroissement des activités d'I&C.

Les autres produits d'Aéroplan Canada englobent les frais de gestion du programme hiérarchisé et des centres de contacts, les frais de commercialisation perçus d'Air Canada, ainsi que les produits tirés des membres.

Les autres produits de Groupe Aeroplan Europe proviennent surtout des activités d'I&C et des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque Air Miles et du savoir-faire commercial lié au secteur de la fidélisation. Les produits liés à I&C ont bondi de 92,8 % durant la période.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 580,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, contre 433,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, soit un accroissement de 147,0 M\$ ou de 33,9 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes diminuer de 18,3 M\$ par suite des facteurs suivants :

- Une réduction des échanges de primes-voyages, annulée en partie par l'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangées contre des milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, pour un total de 19,9 M\$;
- Une baisse globale de 0,2 M\$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé;
- Un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant le semestre terminé le 30 juin 2009, représentant 1,8 M\$.

Groupe Aeroplan Europe a vu le coût de ses primes croître de 1,3 M\$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- L'incidence positive de 15,3 M\$ liée à la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling; contrebalancée par
- L'augmentation du volume d'échanges, représentant l'essentiel du solde de 16,6 M\$, qui résulte de la croissance du volume de points en circulation.

La prise en compte des résultats de Carlson Marketing dans les résultats consolidés de Groupe Aeroplan pour le semestre terminé le 30 juin 2010 représente une tranche de 164,0 M\$ des coûts directs.

La **marge brute** a progressé de 3,6 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 40,8 % du total des produits à la fin du semestre terminé le 30 juin 2010. La hausse se détaille comme suit :



- La marge brute d'Aéroplan Canada s'est établie à 40,4 % du total des produits, contre 39,4 %, en raison d'une légère augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan et d'une réduction du coût unitaire;
- La marge brute de Groupe Aeroplan Europe a atteint 29,5 % par rapport à 29,6 %;
- La marge brute de Carlson Marketing s'est chiffrée à 47,2 % pour le semestre.

Les **frais de vente et d'administration et frais généraux** ont atteint 288,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, contre 129,8 M\$ en 2009, soit une progression de 158,4 M\$ ou de 121,9 %. Cette augmentation résulte essentiellement de la prise en compte des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 131,7 M\$ dans les résultats consolidés. Les charges de Groupe Aeroplan Europe se sont alourdies de 30,2 M\$ en regard de celles de 2009 en raison surtout de coûts de 25,8 M\$ relativement à l'Italie, notamment des frais de commercialisation de 18,5 M\$ associés à Nectar Italia, en partie annulés par un écart de change favorable de 8,9 M\$ à la conversion d'opérations libellées en devises. En 2009, les résultats de Groupe Aeroplan Europe tenaient compte de frais de 5,3 M\$ liés à la commercialisation et au dénombrement des effectifs relativement au lancement des activités de Homebase et d'I&C. L'augmentation de 10,5 M\$ des charges attribuable au siège social s'explique surtout par des honoraires de consultation de 4,2 M\$ et des charges de rémunération à la hausse. Aéroplan Canada a enregistré une diminution de 5,2 M\$ des charges pour le semestre, ce qui rend principalement compte d'une réduction des charges de rémunération par suite d'une diminution des effectifs et d'une baisse des charges liées aux technologies de l'information, neutralisées en partie par l'accroissement des frais de commercialisation engagés dans le cadre de la campagne publicitaire lancée au cours du premier trimestre de 2010.

Depuis le début de l'exercice, les frais versés par Carlson Marketing aux termes de la convention de services de transition se sont élevés à 14,4 M\$, et, pour le semestre terminé le 30 juin 2010, une tranche de 5,6 M\$ des coûts liés à la transition a été passée en charges.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 14,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010 contre 10,1 M\$ un an plus tôt. Cette progression est attribuable à l'intégration de Carlson Marketing.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 46,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, comparativement à 40,2 M\$ pour la période correspondante de 2009. Cette hausse résulte de l'intégration de Carlson Marketing et de l'amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée découlant de l'acquisition.

Le **bénéfice d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 97,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, contre 116,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, en baisse de 19,4 M\$ ou de 16,7 %.

Le **montant net des intérêts débiteurs** pour le semestre terminé le 30 juin 2010 se compose d'intérêts créditeurs de 16,9 M\$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme en dépôt, annulés par des intérêts de 27,6 M\$ sur les emprunts décrits sous la rubrique **Facilités de crédit et dette à long terme** et d'autres intérêts débiteurs de 1,3 M\$.

L'**écart de change** de 2009 rendait compte des fluctuations des devises associées à la structure du financement de la participation dans LMG. Nous ne subissons plus ces fluctuations des devises depuis la cession du swap de devises au troisième trimestre de 2009.

Le **bénéfice net** tient compte d'impôts exigibles de 18,1 M\$.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2010, le **BAlIA ajusté** s'est chiffré à 145,1 M\$ ou 13,5 % (en pourcentage de la facturation brute), tandis que le **bénéfice net ajusté** a totalisé 100,8 M\$ ou 9,4 % (en pourcentage de la facturation brute), contre 135,3 M\$ ou 19,2 % (en pourcentage de la facturation brute) et 96,8 M\$ ou 13,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2009.

Le **BAIIA ajusté** consolidé et le le **BAIIA ajusté** de Carlson Marketing pour le semestre ont bénéficié de l'incidence favorable du reclassement de 17,4 M\$ au titre de produits perçus d'avance décrit à la rubrique **Facturation brute**.

Les **flux de trésorerie disponibles** du semestre terminé le 30 juin 2010 se sont chiffrés à (54,4) M \$ contre 41,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, par suite surtout des facteurs suivants :

- Pour le semestre terminé le 30 juin 2010, des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation supérieurs de 87,4 M\$ à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution du bénéfice net et de la hausse d'éléments liés au fonds de roulement;
- Des dividendes de 5,0 M\$ versés sur les actions privilégiées;
- L'incidence positive de la cessation du devancement des modalités de paiement à Air Canada, d'un montant de 29,7 M\$, imputés aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le semestre terminé le 30 juin 2009;
- Une hausse de quelque 4,1 M\$ des dépenses en immobilisations pour le semestre terminé le 30 juin 2010 en regard du semestre terminé le 30 juin 2009.

Le **BAIIA ajusté**, le **bénéfice net ajusté** et les **flux de trésorerie disponibles** sont des mesures hors PCGR. Se reporter à la rubrique **Indicateurs de rendement** pour un complément d'information.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 30 juin 2010.

(en milliers, sauf les données par action)	2010		2009				2008	
	T2 \$	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$	T4 \$	T3 \$
<b>Facturation brute</b>	<b>555 734 <sup>(e)</sup></b>	<b>517 947</b>	<b>386 698</b>	<b>355 349</b>	<b>358 947</b>	<b>346 328</b>	<b>385 217</b>	<b>377 238</b>
<b>Facturation brute au titre de la vente des UFGA</b>	<b>364 722</b>	<b>338 269</b>	<b>363 048</b>	<b>335 882</b>	<b>337 832</b>	<b>326 248</b>	<b>364 437</b>	<b>355 603</b>
<b>Produits</b>	<b>473 197</b>	<b>506 779</b>	<b>424 852</b>	<b>322 648</b>	<b>333 515</b>	<b>355 824</b>	<b>430 332</b>	<b>334 954</b>
Coût des primes et coûts directs	(274 256)	(305 740)	(277 331)	(187 994)	(201 728)	(226 362)	(252 229)	(191 033)
Marge brute	198 941	201 039	147 521	134 654	131 787	129 462	178 103	143 921
d'administration	(141 746)	(146 435)	(77 606)	(67 761)	(68 626)	(66 141)	(66 426)	(71 027)
Amortissement	(7 166)	(7 627)	(4 722)	(4 494)	(5 127)	(4 937)	(6 494)	(4 472)
des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	50 029	46 977	65 193	62 399	58 034	58 384	105 183	68 422
partenaires d'accumulation et de la technologie	(23 812)	(22 968)	(19 967)	(20 079)	(20 485)	(19 715)	(19 836)	(22 636)
Bénéfice d'exploitation	26 217	24 009	45 226	42 320	37 549	38 669	85 347	45 786
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>13 991</b>	<b>14 872</b>	<b>20 545</b>	<b>18 756</b>	<b>26 746</b>	<b>23 228</b>	<b>(1 073 752) <sup>(b)</sup></b>	<b>34 956</b>
BAIIA ajusté <sup>(a)</sup>	89 883 <sup>(e)</sup>	55 990	69 553	76 706	70 564 <sup>(d)</sup>	65 228 <sup>(d)</sup>	80 559 <sup>(d)</sup>	79 366 <sup>(d)</sup>
Bénéfice net ajusté <sup>(a)</sup>	60 890	38 963	40 319	45 405	52 254	44 551	84 661 <sup>(c)</sup>	63 229
<b>Bénéfice net</b>	<b>13 991</b>	<b>14 872</b>	<b>20 545</b>	<b>18 756</b>	<b>26 746</b>	<b>23 228</b>	<b>86 948 <sup>(c)</sup></b>	<b>34 956</b>
Résultat par action	0,06	0,07	0,10	0,09	0,13	0,12	0,44 <sup>(c)</sup>	0,18
Flux de trésorerie disponible <sup>(a)</sup>	11 664	(66 039)	79 168	44 014	90 841	(48 991)	42 492	115 868
Résultat par action, selon les PCGR – Groupe AeroPlan	0,06	0,07	0,10	0,09	0,13	0,12	(5,39)	0,18

(a) Mesure hors PCGR.

(b) Compte tenu de la perte de valeur.

(c) Compte non tenu de la perte de valeur.

(d) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

(e) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 9,3 M\$ relatif au premier trimestre de 2010, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

## STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Groupe Aeroplan génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Groupe Aeroplan, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et pour conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 juin 2010, Groupe Aeroplan disposait de 541,1 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 6,8 M\$ en liquidités soumises à restrictions et de 11,5 M\$ en placements à court terme, pour un total de 559,4 M\$. De ce total, environ 412,1 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en mai 2011. Ce montant comprend une réserve de 400,0 M\$ au titre des échanges de milles Aéroplan. Cette réserve est décrite sous *Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de Groupe Aeroplan n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »).

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie de Groupe Aeroplan pour les périodes indiquées :

(en milliers)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>551 588</b>	<b>580 876</b>	<b>609 848</b>	<b>188 016</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	48 141	121 843	18 410	105 831
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 336)	(85 389)	(29 850)	347 870
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(51 197)	(33 987)	(52 631)	(58 984)
Écart de conversion lié à la trésorerie	1 935	6 631	(4 646)	7 241
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>541 131</b>	<b>589 974</b>	<b>541 131</b>	<b>589 974</b>

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation proviennent principalement de la facturation brute, déduction faite de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange d'unités de fidélisation GA et lorsque des services de promotion liée à la fidélisation sont rendus, des charges d'exploitation et des intérêts débiteurs.

Des flux de trésorerie respectifs de 48,1 M\$ et de 18,4 M\$ ont été affectés aux activités d'exploitation pour les trimestre et semestre terminés le 30 juin 2010 contre 121,8 M\$ et 105,8 M\$ pour les trimestre et semestre terminés le 30 juin 2009, respectivement. Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, la variation s'explique principalement par les dépenses engagées relativement à Nectar Italia et l'incidence de Carlson Marketing. Pour les trimestre et semestre terminés le 30 juin 2010, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont ressentis de la diminution du

bénéfice net, du calendrier de perception de certains comptes débiteurs et de la baisse des comptes créditeurs. En effet, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du premier semestre de l'exercice reflètent habituellement le règlement des comptes créditeurs, du fait que le programme Nectar se caractérise par un volume d'échanges plus élevé au dernier trimestre de l'exercice. En outre, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les trimestre et semestre terminés le 30 juin 2009 étaient inhabituellement élevés du fait de la prise en compte d'un montant de 29,7 M\$ en trésorerie relativement à la cessation du devancement des modalités de paiement à Air Canada aux termes de l'entente conclue avec Air Canada à la fin de 2008.

Les activités d'Aéroplan Canada se caractérisent par un volume d'échanges plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et par une plus grande accumulation au deuxième semestre.

### **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Pour le semestre terminé le 30 juin 2010, les activités d'investissement de Groupe Aeroplan rendent compte du règlement de l'ajustement du fonds de roulement et du solde des coûts de transaction liés à l'acquisition de Carlson Marketing, qui a été financée au moyen de la trésorerie disponible à hauteur de 14,7 M\$.

Les dépenses en immobilisations pour les trimestre et semestre terminés le 30 juin 2010 se sont chiffrées à 8,9 M\$ et à 18,1 M\$, respectivement. Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2010, qui sont essentiellement associées à des programmes de développement de logiciels, devraient atteindre environ 40,0 M\$ pour l'exercice.

### **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Pour les trimestre et semestre terminés le 30 juin 2010, des flux de trésorerie de 51,2 M\$ et de 52,6 M\$ ont été respectivement affectés aux activités de financement.

Au cours du semestre terminé le 30 juin 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant total de 200,0 M\$. De plus, l'émission des actions privilégiées, série 1 a généré un produit de 167,3 M\$, déduction faite des frais d'émission. Une partie du produit de ces émissions a été affectée au remboursement d'une tranche de 340,0 M\$ des emprunts aux termes des facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme*.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement du paiement de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées d'un montant de 54,7 M\$, du rachat d'actions ordinaires d'un montant de 23,7 M\$ décrit à la rubrique *Capital-actions* ainsi que du paiement de coûts de financement d'un montant de 1,7 M\$.

Groupe Aeroplan a fixé son dividende trimestriel à 0,125 \$ par action ordinaire. La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 % ou de 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

### **SITUATION DE TRÉSORERIE**

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé le placement de 6 900 000 actions privilégiées, série 1 pour un produit total de 172,5 M\$ en trésorerie. Le produit du placement a servi à rembourser une tranche de 140,0 M\$ de la facilité de crédit renouvelable, et le solde a été affecté aux besoins généraux de la Société.

En outre, le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant en capital de 200,0 M\$. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 200,0 M\$ de la facilité de crédit à terme.

Groupe Aeroplan prévoit que les besoins en capital de 150,5 M\$ de l'exercice 2010, soit 110,5 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses actionnaires ordinaires et privilégiés et environ 40,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, par l'encaisse disponible en dépôt et, si c'est nécessaire, par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

### **RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES DE MILLES AÉROPLAN CANADA**

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit du 12 juin 2009, peut servir à compléter les flux de trésorerie liés à l'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Au 30 juin 2010, la réserve s'élevait à 400,0 M\$ et était classée dans la trésorerie et ses équivalents.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi (billets de trésorerie de grande qualité) dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 juin 2010, la réserve était investie dans des acceptations bancaires.

Sous réserve du respect des modalités liées aux facilités de crédit établies le 12 juin 2009, la réserve peut servir à compléter les flux de trésorerie tirés de l'exploitation s'ils sont insuffisants pour payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Jusqu'à maintenant, Aéroplan n'a pas puisé dans la réserve.

Au 30 juin 2010, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 42,4 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits perçus d'avance figurant au bilan représentent le cumul des unités de fidélisation GA non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non amortis. Le montant estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces UFGA, calculé selon le coût moyen actuel des primes par UFGA échangée, s'élève à environ 1 294,0 M\$.

### **FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME**

Le 12 juin 2009, Groupe Aeroplan a procédé au refinancement de ses facilités de crédit auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit. Au 30 juin 2010, après utilisation du produit de l'émission des actions privilégiées, série 1 et des billets garantis de premier rang, série 3, un montant de 100,0 M\$ avait été prélevé sur ces facilités et une somme de 300,0 M\$ demeurait engagée et disponible.

Le tableau suivant présente un résumé des facilités de crédit autorisées et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ceux-ci :

	Montant autorisé au 30 juin 2010	Montant prélevé au 30 juin 2010	Montant prélevé au 31 décembre 2009
	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable <sup>(a)</sup>	300 000	-	140 000
Facilité de crédit à terme <sup>(a)(d)</sup>	100 000	100 000	300 000
Billets garantis de premier rang, série 1 <sup>(b)</sup>	S. O.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 <sup>(c)</sup>	S. O.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 <sup>(d)</sup>	S. O.	200 000	-
Intérêts payés d'avance <sup>(e)</sup>	-	(949)	(709)
Fraction non amortie des coûts de refinancement <sup>(e)</sup>	-	(7 278)	(9 183)
		641 773	780 108
Moins : la partie à court terme		-	-
<b>Total</b>		<b>641 773</b>	<b>780 108</b>

(a) La facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme viennent à échéance le 23 avril 2012 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 1,75 % à 4,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 2,75 % à 5,00 %.

Au 30 juin 2010, les montants prélevés sur la facilité de crédit à terme étaient sous forme d'acceptations bancaires de 90 jours portant intérêt au taux effectif de 4,43 %.

La facilité de crédit renouvelable a été remboursée en janvier 2010 à même le produit de l'émission des actions privilégiées, série 1.

Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 25,9 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

(b) Les billets garantis de premier rang, série 1 portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012.

(c) Les billets garantis de premier rang, série 2 portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.

(d) Le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant en capital de 200,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu, et ils échoient le 26 janvier 2017. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de la facilité de crédit à terme, le montant du remboursement ayant été porté en réduction du montant disponible autorisé.

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

(e) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de refinancement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit et les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan et de certaines de ses filiales.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement à base d'actions au cours d'un exercice donné, aux termes des ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	2,10	≤ 3,00 <sup>(b)</sup>
Service de la dette <sup>(a)</sup>	0,52	≤ 2,25 <sup>(c)</sup>
Couverture des intérêts	11,10	≥ 3,00

(a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie et les placements à court terme disponibles.

(b) Le seuil est porté de 2,75 à 3,00 pour la période de 12 mois qui fait suite à une acquisition.

(c) Le seuil est porté de 2,00 à 2,25 pour la période de 12 mois qui fait suite à une acquisition.

Compte tenu de la capacité de génération de trésorerie et de la situation financière globale de Groupe Aeroplan, la direction estime que Groupe Aeroplan sera en mesure de rembourser ou de refinancer la dette à l'échéance; toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

En octobre 2008, dans le but de faciliter le refinancement des facilités de crédit, Groupe Aeroplan a fait appel à deux agences de notation : DBRS, qui lui a attribué la note BBB avec tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P »), qui lui a attribué la note BBB- avec perspective positive. En avril 2009, les deux agences ont maintenu leurs notes respectives, mais S&P a ramené sa perspective de positive à stable. En septembre 2009 et en janvier 2010, les deux agences ont confirmé ces notes.

## GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS

### MILLES AIR CANADA ÉMIS AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Au 30 juin 2010, les 112,4 milliards de milles Air Canada avaient été échangés.

Aéroplan est donc tenue d'honorer toute obligation découlant de l'échange de milles Air Canada.

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 8,7 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 81,1 M\$ au 30 juin 2010 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

### UNITÉS DE FIDÉLISATION GA ÉMISES APRÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002

De plus, Groupe Aeroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation GA encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquels les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation GA est estimé à 973,2 M\$ au 30 juin 2010. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des



antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 81,9 M\$ sur les produits et le bénéfice avant impôts sur les bénéficiaires de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 73,6 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 8,3 M\$, à l'exercice considéré.

### **APPEL DANS LE LITIGE CONCERNANT LA TVA**

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour, qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour européenne de justice. La cause a été entendue le 21 janvier 2010 et un jugement devrait être rendu dans les deux à douze mois qui suivent la date de l'audition. Tant qu'une décision n'aura pas été rendue, on ne saura pas si LMG devra rembourser le montant adjugé le 5 octobre 2007, ainsi que la TVA recouvrée à titre de déduction dans le calcul des crédits au titre de la taxe sur les intrants, avec intérêts. Au 30 juin 2010, LMG avait constaté dans ses comptes l'avantage tiré des crédits au titre de la taxe sur les intrants liés à la TVA pour un montant global de 35,7 M£ (56,6 M\$) et l'a porté en réduction de l'écart d'acquisition ou du coût des primes et des charges d'exploitation, selon le cas.

À ce jour, le résultat de cette éventualité ne peut être déterminé, et les présents états financiers ne comprennent aucune provision à cet égard.

### **AUTRES**

Le 22 octobre 2009, Aéroplan a reçu un avis écrit d'Air Canada alléguant qu'Air Canada avait facturé incorrectement les primes-voyages à Aéroplan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette réclamation est fondée sur des erreurs alléguées par Air Canada quant à la méthode utilisée pour le calcul des montants ainsi facturés au titre du CPSC, ainsi que sur certaines limites inhérentes au système utilisé par Air Canada pour calculer le prix des primes-voyages dans des territoires étrangers et en devises. Air Canada demandait à Aéroplan de verser un montant d'environ 49,0 M\$ à titre de règlement rétroactif de ces erreurs alléguées. Ce différend a été réglé à la satisfaction des deux parties au cours du trimestre et n'a pas donné lieu à des paiements ni à des charges à payer au titre de montants rétroactifs.

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans de rares cas, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties et/ou indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de certaines de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 juin 2010, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles

garanties avait été estimée à 109,2 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

Groupe Aeroplan est d'avis qu'il a des motifs valables pour s'opposer à la requête en autorisation et se défendra avec vigueur contre tout recours collectif autorisé par le tribunal.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

---

## **OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA**

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 22 mars 2010.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan, ayant représenté 11,0 % de la facturation brute du trimestre et 12,0 % du semestre terminés le 30 juin 2010, respectivement en regard de 18,0 % pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009. Aux termes du CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2010 à 210,5 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2010, respectivement 41,0 % et 45,0 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 62,0 % et 64,0 % respectivement pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009 au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

## **EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS**

Dans le cadre du transfert du centre de contacts le 1<sup>er</sup> juin 2009, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan. Cette obligation au titre du coût des services passés et l'obligation au titre du coût des services passés liée aux autres avantages sociaux futurs ont été estimées respectivement à 13,9 M\$ et à 8,9 M\$, d'après l'évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2009, et elles sont amorties sur la durée résiduelle moyenne de service des employés participant au régime de retraite à prestations déterminées, laquelle est estimée à 16,2 années.

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux (« CSG »), toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurerait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut être déterminé. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été constituée.

### **PRÊT À AIR CANADA**

Le 29 juillet 2009, Aéroplan a conclu avec un syndicat d'autres prêteurs, dont GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada et Gestion ACE Aviation Inc., une entente visant à fournir du financement à Air Canada (le « prêt syndiqué à Air Canada »), aux termes de laquelle Aéroplan s'est engagée à avancer 150,0 M\$ au transporteur aérien.

Un montant total de 600,0 M\$ a été mis à la disposition d'Air Canada et avancé à celle-ci le 30 juillet 2009. L'engagement maximal d'Aéroplan est plafonné à 150,0 M\$, montant qui a été avancé à Air Canada le 30 juillet 2009. En février 2010, Air Canada a demandé à ses prêteurs l'autorisation d'accroître la facilité de 100,0 M\$. Le financement, consenti par un groupe de prêteurs supplémentaires, a été avancé à Air Canada le 12 février 2010, et Aéroplan n'y a pas contribué. La tranche du prêt syndiqué à Air Canada qui provient d'Aéroplan est remboursable en 16 versements trimestriels consécutifs de 7,5 M\$ à compter d'août 2010, le solde de 30,0 M\$ étant remboursable en juillet 2014. Le prêt syndiqué à Air Canada porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 9,75 %, jusqu'à concurrence de 12,75 % annuellement.

Le prêt syndiqué à Air Canada est garanti par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés. Le prêt syndiqué à Air Canada est assujéti aux modalités commerciales habituelles, dont certaines clauses restrictives de nature financière obligeant Air Canada à maintenir des soldes minimaux au titre des liquidités, du bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et location avions et de certains autres éléments, ainsi qu'à se soumettre à un test de couverture des charges fixes.

Aux termes de ce contrat de financement, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance dans quatre ans. De plus, Aéroplan avait droit à sa quote-part des bons de souscription additionnels, totalisant au plus 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises d'Air Canada à la date de l'émission, si Air Canada ne fournissait pas une garantie supplémentaire relativement à certains actifs dans les 90 jours suivant la clôture de l'opération. La garantie n'a pas été fournie dans les 90 jours et, le 19 octobre 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription additionnels relativement au prêt syndiqué à Air Canada. Ces bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après la date d'émission, tout comme les bons de souscription attribués par Air Canada à la date de conclusion du prêt syndiqué à Air Canada.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les intérêts créditeurs.

Au 30 juin 2010, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 1,6 M\$, par rapport à 1,1 M\$ au 31 décembre 2009.

Compte tenu de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont conclu certaines ententes commerciales mutuellement avantageuses, dont aucune ne porte sur l'établissement du prix des milles Aéroplan ni sur le coût des sièges achetés à titre de primes.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé avant l'échéance un montant de 156,3 M\$, soit l'encours à payer en date du remboursement, aux termes du prêt syndiqué à Air Canada.

## CPSC

Le 4 août 2010, comme le prévoit le CPSC qui lie actuellement les parties, Aéroplan et Air Canada ont conclu une entente visant le prix de la capacité fixe de places à payer par Aéroplan pour les échanges de primes aériennes, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le résultat est conforme aux paramètres contractuels préétablis et correspond aux attentes commerciales d'Aéroplan.

## SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 30 juin 2010, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles de Groupe Aeroplan s'établissaient comme suit :

<i>(en millions)</i>	<b>Total</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Par la suite</b>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location-exploitation	49,2	6,8	10,8	8,6	7,3	4,8	10,9
Infrastructure technologique et autres	63,5	17,4	25,8	10,3	6,8	2,6	0,6
Soutien à la commercialisation et autres	69,1	4,8	25,7	14,1	11,1	11,1	2,3
Dettes à long terme <sup>(a)</sup>	838,8	24,1	48,2	336,1	25,8	175,8	228,8
Obligation d'achat aux termes du CPSC	4 117,0	158,3	416,7	416,7	416,7	416,7	2 291,9
<b>Total</b>	<b>5 137,6</b>	<b>211,4</b>	<b>527,2</b>	<b>785,8</b>	<b>467,7</b>	<b>611,0</b>	<b>2 534,5</b>

(a) *Compte tenu des intérêts sur les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3, comme il est décrit à la rubrique Facilités de crédit et dette à long terme.*

Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation important, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 juin 2010, Groupe Aeroplan respectait toutes ces clauses.

Le 26 avril 2010, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation minoritaire dans Club Premier, programme pour grands voyageurs d'Aerovías de México, S.A. de C.V. L'investissement initial s'élèvera à 22,0 M\$ US et sera comptabilisé à la valeur d'acquisition. Un montant supplémentaire de 12,0 M\$ US sera investi si certains critères de rendement sont atteints dans les 18 mois suivant la clôture. Cette deuxième tranche de l'investissement sera comptabilisée à la valeur de consolidation lorsqu'elle sera conclue. L'opération, sous réserve de la réalisation d'un contrôle diligent, de l'établissement des documents définitifs et des modalités habituelles, devrait être conclue au troisième trimestre de 2010.

## DIVIDENDES

Au premier et au deuxième trimestres de 2010, Groupe Aeroplan a déclaré et payé des dividendes trimestriels en trésorerie de 24 998 668 \$ et de 24 765 901 \$, soit 0,125 \$ par action ordinaire, et de 2 150 316 \$ et de 2 803 125 \$, soit 0,31164 \$ et 0,40625 \$ par action privilégiée, respectivement. Les dividendes à payer par Groupe Aeroplan à ses actionnaires sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est notamment fonction des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives relatives à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité requis en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions en vigueur dans l'avenir.

## CAPITAL-ACTIONS

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé le placement de 6 900 000 actions privilégiées à taux révisable et à dividende cumulatif, série 1, pour un produit total de 167,3 M\$, déduction faite de coûts d'émission de 3,7 M\$ (5,2 M\$, déduction faite d'une économie d'impôt connexe de 1,5 M\$). Les porteurs d'actions privilégiées, série 1 pourront recevoir un dividende fixe trimestriel cumulatif procurant un rendement de 6,5 % par année pour la première période de cinq ans se terminant le 31 mars 2015. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 3,75 %. Les actions privilégiées, série 1 pourront être rachetées par Groupe Aeroplan le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite, conformément à leurs conditions.

Les porteurs des actions privilégiées de série 1 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 2 (les « actions privilégiées, série 2 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2015 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 2 pourront recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 3,75 %. Le produit net de l'émission a servi à rembourser une tranche de 140,0 M\$ de la facilité renouvelable, le solde ayant été affecté aux besoins généraux de la Société.

Au 30 juin 2010, Groupe Aeroplan avait 197 494 104 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 892,5 M\$. En outre, il y avait 3 276 221 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan.

Le 11 mai 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé son intention de racheter un maximum de 5 millions de ses actions ordinaires émises et en circulation entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Pendant le trimestre, Groupe Aeroplan a racheté 2 500 000 actions ordinaires en contrepartie de 23,7 M\$ en espèces. 2 500 000 actions ordinaires supplémentaires pouvant être rachetées jusqu'au 13 mai 2011. Le capital-actions a été réduit de 21,9 M\$ et le solde de 1,8 M\$ a été porté en diminution du surplus d'apport.

## RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de Groupe Aeroplan s'est respectivement élevé à 0,06 \$ et à 0,13 \$ pour les trimestres terminés les 30 juin 2010 et 2009 et à 0,12 \$ et à 0,25 \$ pour les semestres terminés les 30 juin 2010 et 2009. En 2010, le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En juillet 2010, Groupe Aeroplan a racheté 2 255 900 actions ordinaires en contrepartie de 22,1 M\$ en espèces, conformément à l'offre de rachat dans le cours normal des activités approuvée le 11 mai 2010.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé avant l'échéance un montant de 156,3 M\$, soit l'encours à payer en date du remboursement, aux termes du prêt syndiqué à Air Canada.

Le 11 août 2010, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du nombre d'actions ordinaires que la Société peut racheter aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui passe de 5 000 000 à 19 983 631 pendant la période du 14 mai 2010 au 13 mai 2011 au plus tard.

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour la présentation des estimations comptables cruciales de Groupe Aeroplan, le lecteur se reportera à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan au 31 décembre 2009 ainsi qu'à la section correspondante du rapport de gestion de 2009 de Groupe Aeroplan.

Pour préparer les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur les bénéfices, à la période d'amortissement des actifs à long terme, à la dépréciation des actifs à long terme et de l'écart d'acquisition, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

## MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Groupe Aeroplan évalue actuellement les exigences des nouvelles normes.

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la Norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la Norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels »,

et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)**

Groupe Aeroplan (la « Société ») sera tenu de procéder à la conversion de ses états financiers aux IFRS pour les exercices devant être ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les chiffres comparatifs devront également faire l'objet d'un retraitement à des fins de conformité avec les IFRS. Par conséquent, la Société a élaboré, aux fins de la conversion de ses états financiers aux IFRS, un plan qui comporte quatre phases :

- Phase 1 – Diagnostic préliminaire, planification et délimitation de l'étendue – Élaborer un plan de transition aux IFRS basé sur les résultats de l'évaluation préliminaire générale des principales différences entre les IFRS et les méthodes comptables actuelles de la Société;
- Phase 2 – Évaluation détaillée – Évaluer les différences entre les PCGR et les IFRS, et mettre l'accent sur les aspects qui auront les répercussions les plus importantes sur la Société;
- Phase 3 – Définition de la solution – Concevoir et élaborer des solutions détaillées pour traiter les différences qui ont été identifiées au cours de la phase Évaluation détaillée. Cette phase du projet comprend l'analyse et la détermination des méthodes comptables basées sur les IFRS pouvant être appliquées, ainsi que l'identification des changements connexes à apporter au processus comptable et au processus d'information financière, ainsi qu'aux systèmes de TI, aux contrôles internes et aux autres processus opérationnels;
- Phase 4 – Mise en œuvre – Mettre en œuvre tous les changements requis à des fins de conformité aux IFRS.

En vue de mettre son plan à exécution, Groupe Aeroplan a constitué une équipe de ressources internes et externes. L'équipe de projet est dirigée par des hauts dirigeants financiers qui assurent la gouvernance, la gestion et le soutien de l'ensemble du projet. L'équipe de projet fait rapport au comité de vérification, des finances et des risques de la Société sur une base trimestrielle. La Société a achevé les phases de diagnostic préliminaire et d'évaluation détaillée; elle a fait d'importants progrès à l'égard de la définition de la solution dans le cadre de son processus de basculement durant le premier semestre de 2010. Le passage de la Société aux IFRS se déroule comme prévu; celle-ci poursuivra la réalisation des deux dernières phases durant le second semestre de 2010.

L'analyse effectuée à ce jour indique que les normes qui s'appliqueront sont similaires à celles qu'utilise le Groupe Aeroplan dans la préparation de ses états financiers consolidés. Toutefois, plusieurs normes du référentiel IFRS sont en voie d'être modifiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et des modifications devraient continuer d'être apportées aux normes existantes, jusqu'à la date de basculement du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société surveille les activités de l'IASB sur une base continue et, au besoin, prend en compte les modifications proposées dans son évaluation des différences entre les IFRS et les PCGR canadiens. Les normes applicables en matière de constatation des produits en vertu des IFRS, qui ne devraient pas être finalisées avant 2011, revêtent une importance particulière eu égard à l'information financière du Groupe Aeroplan. Même s'il semble y avoir consensus quant au fait que les normes de constatation des produits qui s'appliqueront sont similaires à celles qu'utilise le Groupe Aeroplan, cela ne sera confirmé qu'à une date ultérieure. Puisque tous les changements éventuels des IFRS qui seront en vigueur au 31 décembre 2011 ne sont pas encore connus, toute conclusion dégagée dès à présent doit être considérée comme étant provisoire.

Les progrès que la Société a réalisés à ce jour ont mené aux conclusions et évaluations décrites ci-après.

#### ***Première application des Normes internationales d'information financière (IFRS 1)***

L'IFRS 1 fournit le cadre de référence en vue de la première application des IFRS. De plus, elle indique que, en règle générale, les entités devraient appliquer rétrospectivement les principes sous-tendant les IFRS et les ajustements découlant de la conversion des PCGR canadiens aux IFRS devraient être comptabilisés directement dans les résultats non distribués. Toutefois, l'IFRS 1 prévoit également un certain nombre d'exemptions facultatives relativement à l'application rétrospective de

certaines exigences des IFRS, de même que des exceptions obligatoires interdisant l'application rétrospective de certaines normes. Même si la liste des exemptions et exceptions a fait l'objet de certains changements, seize exemptions facultatives et quatre exceptions obligatoires doivent actuellement être prises en compte.

À l'heure actuelle, Groupe Aeroplan prévoit d'appliquer les exemptions facultatives suivantes :

- il ne retraitera pas rétrospectivement la comptabilisation des regroupements d'entreprises antérieurs;
- il ne retraitera pas rétrospectivement les écarts de conversion cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (perte). Le solde de la perte de conversion cumulée d'environ 47,0 M\$ au 31 décembre 2009, en vertu des PCGR canadiens, sera réputé nul à la date de transition et l'ajustement correspondant sera comptabilisé dans les résultats non distribués;
- il appliquera prospectivement les exigences de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;
- il ne retraitera pas rétrospectivement la perte actuarielle non amortie relative aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le solde de la perte actuarielle non amortie de 658 000 \$ au 31 décembre 2009, en vertu des PCGR canadiens, sera réputé nul à la date de transition et l'ajustement correspondant sera comptabilisé dans les résultats non distribués;
- il se prévaut de l'exemption de fournir des informations supplémentaires sur les avantages du personnel, notamment certains renseignements sur les régimes à prestations déterminées concernant la période antérieure à son passage aux IFRS.

De prime abord, les autres exemptions facultatives s'appliquent de façon limitée ou ne s'appliquent pas à Groupe Aeroplan.

Les paragraphes qui suivent décrivent certains domaines clés pour lesquels il existe des différences d'ordre comptable qui, lors de la conversion aux IFRS, entraîneront des changements dans les méthodes comptables qui seront susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société. Les domaines ainsi décrits et les commentaires qui s'y rattachent ne visent pas à constituer une liste exhaustive de tous les changements qui découleront de la transition aux IFRS, mais plutôt à mettre l'accent sur les domaines dans le cas desquels Groupe Aeroplan pense actuellement que les différences d'ordre comptable seront les plus significatives. Néanmoins, l'analyse des changements poursuit son cours et certaines décisions doivent encore être prises dans les domaines pour lesquels des choix de méthodes comptables existent. À ce stade, la Société n'est pas en mesure de quantifier de façon fiable l'incidence globale que ces différences et d'autres différences auront sur les états financiers consolidés de Groupe Aeroplan. La Société prévoit d'achever de quantifier ces domaines clés sélectionnés au cours du deuxième semestre de 2010.

### **Regroupements d'entreprises (IFRS 3)**

En 2009, dans le cadre du projet annuel d'amélioration des IFRS de l'IASB, l'exemption accordée aux nouveaux adoptants n'est pas la même que celle accordée aux sociétés les ayant déjà adoptées en ce qui concerne le traitement de la contrepartie éventuelle qui découle d'un regroupement d'entreprises pour lequel la date d'acquisition est antérieure à la date d'application de l'IFRS 3 (2008). Par conséquent, même si la Société appliquera l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs, l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, aura probablement une incidence sur les états financiers de la Société, puisque la contrepartie éventuelle non résolue ayant trait à l'acquisition de LMG, en 2007, devrait être comptabilisée à la juste valeur à la date de transition, les résultats non distribués étant débités d'un montant correspondant. En vertu des IFRS, et contrairement à ce que prévoient les PCGR canadiens, les contreparties éventuelles ne sont pas comptabilisées au titre d'une augmentation de l'écart d'acquisition (*goodwill*) lors du dénouement de l'éventualité; elles sont plutôt comptabilisées à la juste valeur dans le cadre de la répartition du prix d'achat. En vertu des IFRS, toute réévaluation ultérieure de la juste valeur à chaque date de clôture, jusqu'au dénouement de l'éventualité, est comptabilisée dans le compte de résultat. La Société quantifiera l'incidence de cet écart au troisième trimestre de 2010.



### **Dépréciation d'actifs (IAS 36)**

En vertu des PCGR canadiens, le test de dépréciation comprend deux étapes, dont la première consiste en la comparaison des valeurs comptables des actifs à long terme avec les flux de trésorerie futurs non actualisés, en vue de déterminer s'il y a dépréciation. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable sur une base non actualisée, les flux de trésorerie sont actualisés aux fins du calcul du montant de la perte de valeur et les valeurs comptables sont ramenées à la juste valeur estimée. L'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, préconise, pour les tests et pour l'évaluation des pertes de valeur, l'utilisation d'une méthode en une étape dans laquelle les valeurs comptables des actifs sont comparées directement au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (qui utilise des flux de trésorerie futurs actualisés). Cette méthode peut entraîner un plus grand nombre de dépréciations dans les situations où les valeurs comptables des actifs étaient auparavant acceptées en vertu des PCGR canadiens sur la base des flux de trésorerie non actualisés, mais pas sur la base des flux de trésorerie actualisés. En vertu des PCGR canadiens, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont toujours soumis à un test de dépréciation en tant qu'actifs pris individuellement. En vertu des IFRS, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie indépendantes, tels que les noms commerciaux de Groupe AeroPlan, sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »). En vertu des PCGR canadiens, le test de dépréciation auquel est soumis l'écart d'acquisition doit consister en une comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle il est rattaché (y compris l'écart d'acquisition attribué) avec la juste valeur de l'unité d'exploitation. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est calculée. Cette perte de valeur correspond à la différence entre la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition et sa valeur comptable. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition est déterminée en fonction de la valeur qui serait attribuée à l'écart d'acquisition si l'unité d'exploitation était acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises en cours. En vertu des IFRS, l'écart d'acquisition est attribué aux UGT de la Société et il est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau des UGT ou des groupes d'UGT. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable d'un actif (d'une UGT) excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, laquelle est fondée sur la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Le montant de la perte de valeur correspond au montant de cet excédent.

La Société a terminé l'analyse de ses activités, et elle a déterminé les UGT qu'elle devra utiliser aux fins du test de dépréciation et les groupes d'UGT qu'elle devra utiliser aux fins de l'exécution du test de dépréciation de l'écart d'acquisition (*goodwill*). Elle est en train d'élaborer les modèles qui seront utilisés aux fins du test de dépréciation devant être exécuté à la date de transition aux IFRS et par la suite. Au cours du deuxième trimestre de 2010, la Société a fait des progrès en ce qui a trait au calcul des estimations de la valeur recouvrable de ses UGT et de ses groupes d'UGT. Le résultat du test de dépréciation dépendra de la résolution des autres écarts IFRS qui auront une incidence sur les valeurs comptables de chaque UGT et groupe d'UGT en vertu des IFRS, au cours du deuxième semestre de 2010.

### **Avantages du personnel (IAS 19)**

En vertu des IFRS, les passifs et les charges au titre du coût des services passés acquis en vertu d'un régime à prestations déterminées sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat. En vertu des PCGR canadiens, les coûts des services passés acquis en vertu d'un régime à prestations déterminées, tel que celui d'AeroPlan destiné aux agents des centres de contact, et d'autres régimes de prestations postérieures à l'emploi sont comptabilisés sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévue. En raison de cette différence, le coût des services passés non amorti d'environ 22,0 M\$ au 31 décembre 2009 sera imputé aux capitaux propres lors de la transition aux IFRS. La Société analyse actuellement d'autres différences relatives à cette norme, y compris en ce qui concerne la méthode comptable qu'elle a choisie pour comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat, relativement à ces régimes d'avantages du personnel. La Société continuera de suivre l'évolution du projet en cours de l'IASB portant sur les avantages du personnel dans le cadre de ses délibérations concernant son choix de méthode comptable.

### *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (IAS 39)*

En vertu des IFRS, lorsqu'un passif financier est décomptabilisé, les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une portion du gain ou de la perte sur l'extinction. Au cours du troisième trimestre de 2009, Groupe Aeroplan a refinancé ses dettes à long terme. Les frais de refinancement ont été reportés et comptabilisés à titre d'ajustement de la valeur comptable des nouvelles dettes, en vertu des PCGR canadiens. Étant donné que les frais auraient été comptabilisés dans le compte de résultat en vertu des IFRS, le solde non amorti d'environ 4,0 M\$ au 31 décembre 2009 sera reclassé dans les résultats non distribués, lors de la transition aux IFRS.

### *Présentation des états financiers (IAS 1)*

**Il existe un certain** nombre de différences entre les IFRS et les PCGR canadiens en matière de présentation des états financiers, y compris en ce qui concerne le classement du compte de résultat selon la nature ou la fonction et la présentation des participations ne donnant pas le contrôle à titre de composante des capitaux propres. La Société traitera de ces différences en matière de présentation dans le cadre de sa préparation de l'ébauche des états financiers IFRS, tout au long de 2010. Groupe Aeroplan a commencé à **dresser** l'ébauche de ses états financiers **et des** informations à fournir par voie de notes selon les IFRS afin de tenir compte des nouvelles exigences en matière de présentation et d'informations à fournir aux termes de ces normes. La Société prévoit terminer son ébauche des états financiers au cours du troisième trimestre de 2010.

### *Autres domaines*

Un certain nombre d'autres domaines des IFRS auront également une incidence sur Groupe Aeroplan, quoique dans une moindre mesure. D'autres différences ont été identifiées entre les méthodes comptables actuelles de la Société et les IFRS, et des choix de méthodes comptables existent en vertu des IFRS. Ces éléments devraient être résolus au cours du deuxième semestre de 2010, mais il n'est actuellement pas prévu qu'ils aient une incidence significative sur les états financiers de Groupe Aeroplan.

### *Répercussions sur les systèmes d'information et sur la technologie de l'information*

En ce qui concerne les systèmes d'information, les deux principaux aspects qui seront touchés sont, d'une part, la nécessité de faire en sorte que les systèmes d'information permettent de faire le suivi des ajustements IFRS pour l'exercice comparatif de 2010 et, d'autre part, la nécessité de mettre au point plusieurs rapports nouveaux ou modifiés qui aideront à préparer les informations accrues devant être fournies par voie de notes et à présenter les informations selon un modèle différent, comme l'exigent les IFRS. Ces exigences en matière de rapport pourraient également nécessiter que des modifications soient apportées aux structures comptables existantes du grand livre général. À l'heure actuelle, il est prévu que la transition n'aura qu'une incidence minimale sur les autres systèmes d'information utilisés par la Société. L'évaluation des répercussions sur les systèmes d'information et sur la technologie de l'information devrait être réalisée parallèlement à l'achèvement de la première ébauche des états financiers dressés selon les IFRS.

### *Répercussions sur la présentation de l'information financière et sur les contrôles internes*

Les contrôles de la Société au niveau des opérations ne seront pas touchés par la transition aux IFRS, à quelque égard important que ce soit. Comme il a déjà été indiqué, la transition de la Société aux IFRS touche principalement la présentation de ses états financiers et les informations qui y sont fournies, de même que la présentation des ajustements transitoires. Cela est susceptible d'entraîner des changements significatifs dans la présentation et dans les processus, afin que des informations plus détaillées soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers, mais il ne devrait pas y avoir de nombreuses différences en matière d'évaluation ou de différences substantielles dans les traitements comptables utilisés par la Société.

La transition aux IFRS entraînera des changements dans les contrôles régissant la présentation de l'information financière, mais les incidences devraient en être mineures. La plupart des changements toucheront les processus, qu'ils soient nouveaux ou modifiés, puisque les IFRS font davantage appel au jugement en ce qui concerne divers traitements comptables. Des processus et des contrôles seront

mis en place afin d'assurer que la Société exerce un jugement approprié et qu'elle applique les méthodes comptables conformes aux IFRS qu'elle a choisies.

#### *Répercussions sur l'expertise en matière d'information financière*

À ce jour, la formation et l'éducation ont été limitées aux personnes participant directement à la transition aux IFRS. La formation sur les IFRS suit son cours pour le personnel financier pertinent, alors que les programmes adaptés au personnel opérationnel devront être élaborés lorsque la transition aux IFRS sera en marche. Cette formation mettra principalement l'accent sur les changements à apporter aux processus et consistera en un aperçu des raisons qui sous-tendent les changements, du point de vue normatif. Les relations avec les investisseurs seront mises à jour lorsque les répercussions de la transition aux IFRS seront mieux comprises, ce qui devrait probablement être le cas au cours du deuxième semestre de 2010.

#### *Répercussions sur les activités*

Les clauses restrictives qui sont contenues dans les ententes existantes avec les prêteurs de la Société ont été établies aux termes des PCGR. La Société ne s'attend pas à ce que la transition aux IFRS ait une incidence significative sur ces clauses restrictives.

La rémunération incitative de la Société est basée principalement sur l'atteinte et le dépassement des montants ciblés en ce qui a trait au *BAILA ajusté et aux flux de trésorerie disponibles*. Ces montants sont déterminés sur une base annuelle, et il se pourrait qu'ils doivent être réévalués à compter de 2011, lorsque l'incidence des changements résultant de la transition aux IFRS sera bien connue.

#### *Généralités*

Sur la base des travaux qui ont été exécutés à ce jour, et compte tenu du fait que toutes les modifications possibles des IFRS qui seront en vigueur au 31 décembre 2011 ne sont pas encore connues, Groupe Aeroplan ne peut pas raisonnablement déterminer l'incidence globale que l'adoption des IFRS aura sur sa situation financière et sur ses résultats futurs. Les changements de méthodes comptables découlant de la transition sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

---

## **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information conçus par le chef de la direction et le chef des affaires financières, avec le concours de la direction, en vue de fournir l'assurance raisonnable que les informations importantes leur sont communiquées. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés conformément aux PCGR. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2010, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé ces documents avant leur publication.

## PERSPECTIVES

Pour l'exercice se terminant en 2010, Groupe Aeroplan prévoit une facturation brute se situant entre 2,0 et 2,1 G\$ et une croissance du BAIIA ajusté consolidé par rapport au BAIIA ajusté inscrit en 2009. Pour 2010, les flux de trésorerie disponibles devraient diminuer par rapport à ceux de 2009, par suite des investissements dans la croissance future et de l'incidence d'éléments favorables non récurrents qui sont survenus en 2009.

Le taux d'imposition au Canada devrait être d'environ 30 %, et la Société est d'avis que ses autres activités étrangères n'auront pas à payer d'importants impôts sur les bénéfices en trésorerie.

Pour 2010, Groupe Aeroplan prévoit une croissance de 2 % à 4 % de la facturation brute pour Aéroplan Canada et Groupe Aeroplan Europe (excluant Nectar Italia). D'après la performance de ces programmes de fidélisation depuis le début de l'exercice, compte tenu des facteurs qui touchent actuellement leur marché respectif, la Société s'attend désormais à ce que les résultats atteignent la valeur supérieure de cette fourchette.

Groupe Aeroplan prévoit une progression du BAIIA ajusté consolidé dans ses secteurs d'activités angulaires, déduction faite des charges d'exploitation non récurrentes qui se rapportent à ce qui suit :

- le lancement du programme Nectar Italia;
- l'incidence des campagnes d'investissement au niveau des marques prévues en 2010 pour promouvoir les programmes Aéroplan et Nectar UK.

La Société s'attend actuellement à ce que le coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé ne dépasse pas 0,95 cent annuellement en 2010 et 2011 et à ce que la marge brute demeure relativement stable.

La facturation brute de Carlson Marketing en 2010 devrait s'élever à 600,0 M\$ US environ, tandis que son BAIIA ajusté devrait s'établir dans une fourchette de 6 % à 8 %, avant les coûts de transition non récurrents estimés à 26,0 M\$ US et l'ajustement de reclassement de 17,4 M\$. La transition de l'infrastructure de l'ancienne société mère de Carlson Marketing à une plateforme autonome se poursuit dans les délais prévus et devrait être achevée d'ici à la fin de 2010.

La quote-part revenant à Groupe Aeroplan des exigences de financement au titre du lancement du programme Nectar Italia, qui influera sur le BAIIA ajusté consolidé, devrait s'établir à quelque 15 M€ en 2010. Nectar Italia devrait générer une facturation brute annuelle de 60 M€ à 80 M€ d'ici trois ans. Pour 2010, la Société s'attend désormais à ce que Nectar Italia génère une facturation annuelle de l'ordre de 40 M€ à 50 M€ (en hausse par rapport à l'estimation antérieure, qui était de l'ordre de 30 M€ à 40 M€).

Les prévisions qui précèdent excluent l'incidence des fluctuations de devises sur les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats d'exploitation et la situation financière de Groupe Aeroplan font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour obtenir de plus amples renseignements et une description complète des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société, le lecteur est prié de se reporter aux rubriques pertinentes du rapport de gestion de 2009 de Groupe Aeroplan et de sa notice annuelle datée du 22 mars 2010.

Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Groupe Aeroplan est exposé. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés négligeables pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Groupe Aeroplan.

---

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Groupe Aeroplan et ses entreprises en exploitation, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan, datées respectivement du 22 mars et du 15 mars 2010, peuvent être consultés sur le site SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou le site Web de Groupe Aeroplan au [www.groupeaeroplan.com](http://www.groupeaeroplan.com), sous la rubrique « Investisseurs ».